



Libre Pensée – Fédération Unie de l'Hérault

Espace Martin Luther King, 27 Boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier

Facebook fédération : Fédération de la Libre Pensée 34

Facebook groupe Montpellier : Libre pensée groupe université et citoyens de Montpellier

Twitter : Libre Pensée 34 ; Insta : fédération héraultaise de la Libre Pensée

Bluesky : librepensée34

Site national de la FNLP : <https://www.fnlp.fr/>

Téléphone : 06 74 63 52 15 ; Mél : groupeunivlp34@yahoo.com



Atteintes à la Liberté d'expression : Préfecture ou officine d'Israël ?

Ce samedi 24 mai, un rassemblement a été appelé par plusieurs organisations, dont BDS-UP, LFI, LP, POI, APLR... pour dénoncer les actes de tortures à l'encontre des militants de la flottille. En effet, tout le monde a pu voir les images mettant en scène le militant suprémaciste et membre du gouvernement Netanyahu Ben Gvir, se rajoutant aux massacres perpétrés quotidiennement par Israël.

Ce rassemblement a été frappé d'interdiction de la place de la Comédie. Le rassemblement a donc eu lieu... sur l'Esplanade, donc à quelques centimètres de la Place de la Comédie. Comment peut-on, sans rire, expliquer que la place de Comédie serait potentiellement un lieu où le risque de troubles à l'ordre public existerait,

La Libre Pensée constate qu'après 3 ans de génocide et les milliers d'images qui nous parviennent tous les jours des horreurs commises, les organisations qui dénoncent ces massacres sont à nouveau soumises à des intimidations et des mesures de répression.

La préfecture de l'Hérault s'illustre par son indignité permanente.

Reprenant à son compte les éléments de langage habituels pour justifier la terreur et le génocide, dans son arrêté, la préfecture explique sans honte :

« la multiplication des actions et manifestations à l'encontre de la communauté juive et de ses représentants pourrait inciter certains individus à passer à l'acte, notamment dans un contexte de forte progression depuis 2023 de ces faits; que ces actes antisémites sont en outre marqués par de la violence croissante »

C'est donc clair : comme le demande Netanyahu, toute critique de l'extermination et des tueries de masse de Palestiniens, mais également de Libanais, est frappée du sceau « antisémitisme » pour ne pas avoir à répondre de ces mêmes crimes.

Que les génocidaires utilisent jusqu'au bout ces méthodes, c'est dans l'ordre des choses.

Pourquoi la préfecture de l'Hérault les utilise-t-elle ?

Nous rappelons également que depuis 3 années de combat pour refuser la normalisation du génocide, il n'y a jamais eu le moindre incident dans les manifestations. Ceci, malgré la gravité de la situation.

Ceci découle évidemment de la complicité de notre propre gouvernement, qui a décidé de poursuivre les livraisons d'armes - malgré ses mensonges sur l'inexistence de ces livraisons. Elle est également reliée aux multiples plaintes ou procès qui touchent les militants partout en France, en particulier dans l'Hérault où des militants de BDS-UP se voient poursuivis pour des faits qui ne relèvent pas du code pénal. Rappelons également la plainte pour diffamation de l'ancien Préfet de l'Hérault, François Xavier Lauch, en direction d'un responsable de la Libre Pensée de l'Hérault, chose qui n'était pas arrivée depuis 1945¹ !

La Libre Pensée alerte sur l'état des atteintes à la liberté d'expression, en particulier dans le département de l'Hérault, par les agissements de la Préfecture, des arrêtés réguliers d'interdiction de la Comédie, et du risque pour les militants qu'elle fait courir en utilisant le terme « antisémitisme » pour décrire toute action de solidarité, comme le fait Netanyahu.

A l'heure où même les militants européens sont torturés, et pour certains agressés sexuellement ouvertement et à la face du monde entier, laissant supposer ce que subissent les Palestiniens dans les prisons israéliennes, comment est-il possible que la Préfecture de l'Hérault s'appuie sur de telles méthodes envers les organisations et citoyens pacifiques.

C'est non seulement inexplicable, mais totalement inacceptable.

La Libre Pensée appelle ainsi toutes les organisations attachées à la démocratie à refuser cette remise en cause de la liberté d'expression, qui, si elle s'installait, préfigurerait une remise en cause général, pour d'autres motifs tout aussi fallacieux, de toutes les libertés conquises depuis 200 années de combats pour la démocratie.

Nous demanderons rapidement une audience auprès de Madame la Préfète de l'Hérault à ce sujet, afin d'exiger que la liberté d'expression soit pleinement rétablie.

Montpellier, le 27 mai 2026

¹ Plainte classée sans suite tant les motifs étaient vides de toute injure ou diffamation..